

Pour tout savoir sur :

Les Risques Majeurs

A PFASTATT

Document D'Information Communal sur les Risques Majeurs



Mairie de Pfastatt
Direction des Services Techniques



Document réalisé par la Direction des Services Techniques
Mairie de Pfastatt

Chef de Service : M. Francis KOLB
Rédacteur : M. Patrice WILLEMANN
Août 2007
Mise à jour Juin 2014

Illustrations : BRGM, Météo France, Mairie de Pfastatt, www.prim.net.

Cartographie : BRGM, Direction Départementale des Territoires,
Préfecture du Haut-Rhin (SIDPC).

Photos : Spéléo Secours Français, Mairie de Pfastatt
Sylvia SEDLER, Patrice WILLEMANN.

Document d'Information Communal

sur les Risques Majeurs

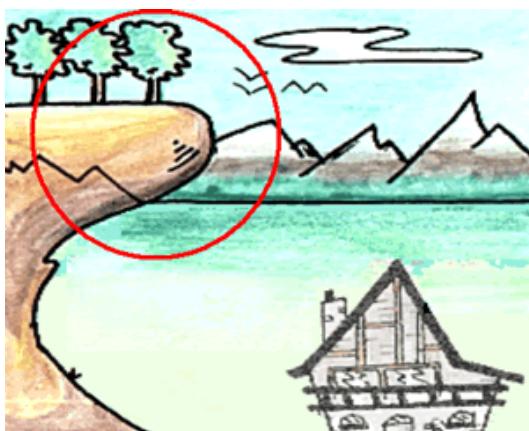
DICRIM

Plusieurs documents traitant des risques majeurs sur notre département ont été réalisés par la Préfecture, et plus précisément par le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC). Il s'agit des divers plans de secours dans lesquels la commune de Pfäffingen est impliquée (Plan Particuliers d'Intervention pour les risques technologiques, les Plans de Prévention des Risques Naturels, Plan de Secours Spécialisé A36 ou transport de matières dangereuses,...), mais également le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) ou le Document Communal Synthétique (DCS). Ces deux documents sont une analyse et une synthèse des risques majeurs, sur le département pour le DDRM et sur le ban communal pour le DCS (2001).

La commune a élaboré le Plan Communal de Sauvegarde qui est un plan de secours à l'échelle de la commune et applicable pour tout scénario de sécurité civile. Celui-ci est consultable en mairie. Sa sortie sera annoncée dans le bulletin communal et fera l'objet d'un exercice.

Le risque majeur est la combinaison d'un aléa et d'un enjeu. L'aléa est le phénomène menaçant, et l'enjeu représente ce qui est directement ou indirectement menacé par le phénomène dangereux.

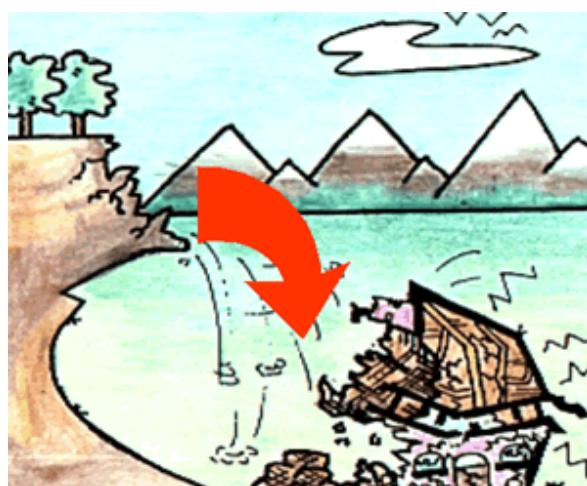
Aléa : Événement potentiellement dangereux



Enjeu : Intérêts menacés par l'aléa (humains, économiques, environnementaux, patrimoniaux)



Risque Majeur = Aléa violent + Enjeux importants

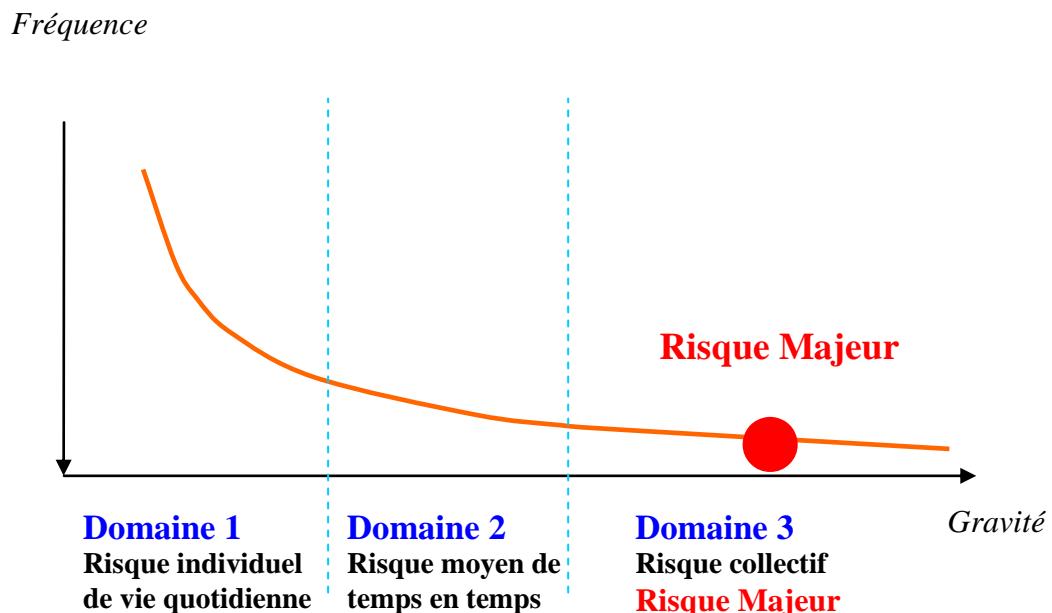


Les risques proprement dits sont classés en 5 catégories :

- les risques naturels : inondation, mouvement de terrain, séisme...
- les risques technologiques : d'origine humaine tels que les risques industriels, rupture de barrage ou encore nucléaire
- les risques transport de matières dangereuses
- les risques de la vie quotidienne : accidents domestiques, de la route...
- les risques liés aux conflits

Les trois premières catégories constituent les risques majeurs, qui se caractérisent par une faible fréquence mais une gravité énorme, comme l'illustre la courbe de FARMER ci-dessous.

Courbe de FARMER



REGLEMENTATION

L'accès de la population aux risques qu'elle encourt sur le territoire est défini par:

- Le code de l'Environnement,
 - o L'article L 125-2 qui donne le droit au citoyen à la connaissance des risques naturels et technologiques auxquels il est soumis sur le territoire.
 - o Et ses articles R 125-10 et 11 qui définissent le champ d'application, la procédure d'élaboration et le contenu du dossier d'information communal sur les risques majeurs.
- Le décret 2004-554 du 9 juin 2004, modifiant celui du 11 octobre 1990, qui définit les conditions d'exercice du droit à l'information.

Les aléas sur le territoire de Pfastatt



Historique :

La commune de Pfastatt a été classée en **catastrophe naturelle** à plusieurs reprises :

- par arrêté interministériel du 21/06/1983 suite à des **inondations en avril 1983**
- par arrêté interministériel du 29/12/1999 suite aux conséquences de la **tempête et aux intempéries (inondations et mouvement de terrain) de décembre 1999**
- par arrêté interministériel du 15 janvier 2005 suite à **l'effondrement d'une galerie souterraine le 15/11/2002**

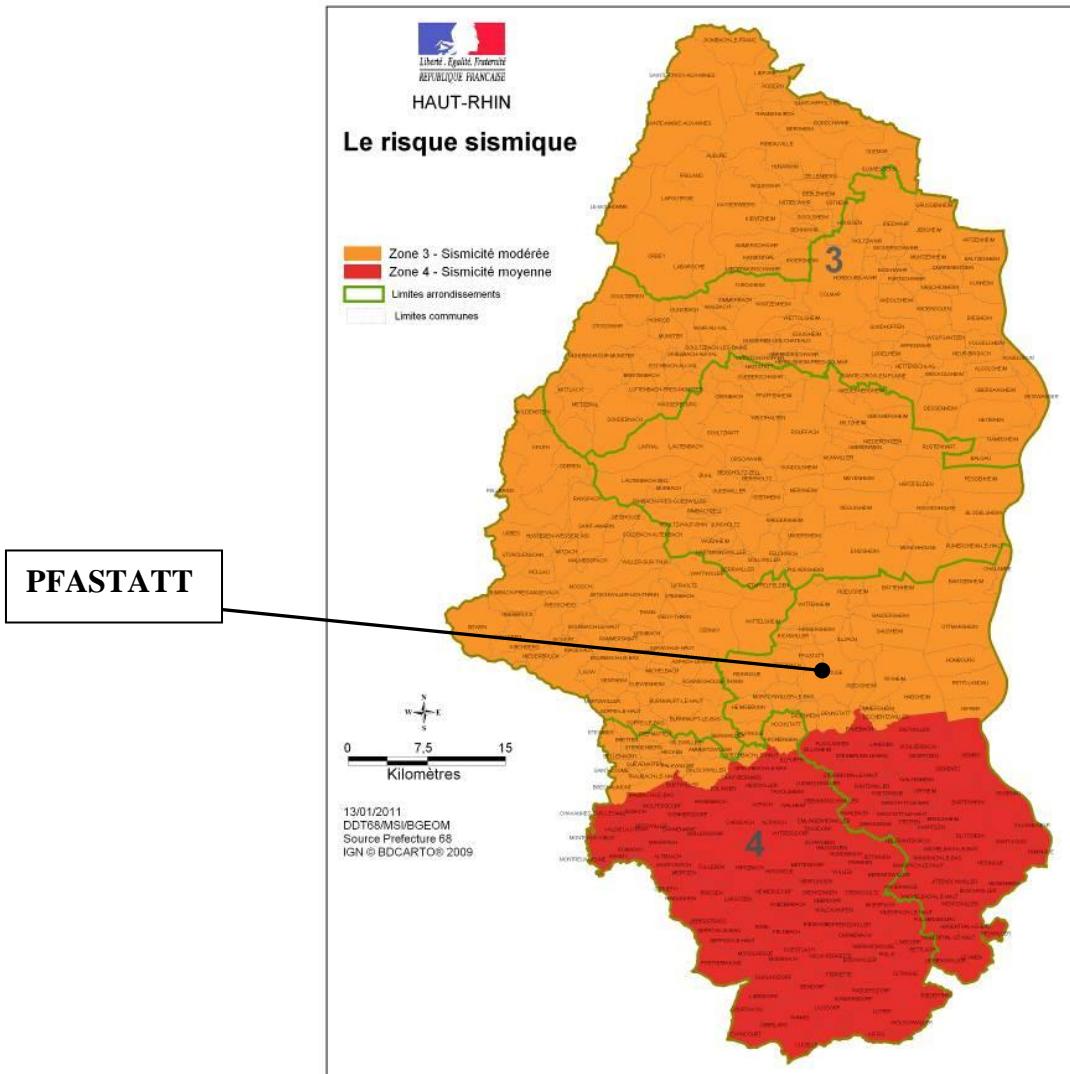


Le risque sismique

La France, comme tous les Etats du bassin méditerranéen est soumise au risque sismique du fait du rapprochement des plaques africaine et eurasienne, et ce à la vitesse de 2 cm par an. L'Alsace est une région particulièrement sensible du fait de la présence du fossé Rhénan et des massifs montagneux tels que les Vosges, le Jura et les Alpes.

Certains séismes importants retiennent notre attention, notamment celui de 1356 qui a totalement rasé la ville de Bâle et fortement affecté le Sundgau, mais plus récemment celui de Saint Dié le 22 février 2003 (magnitude 5.3 sur l'échelle de Richter) et celui de Baume les Dames le 23 février 2004 (magnitude 5.1 sur l'échelle de Richter).

Pfastatt est située en zone 3, c'est-à-dire en zone à sismicité modérée (voir carte ci dessous).

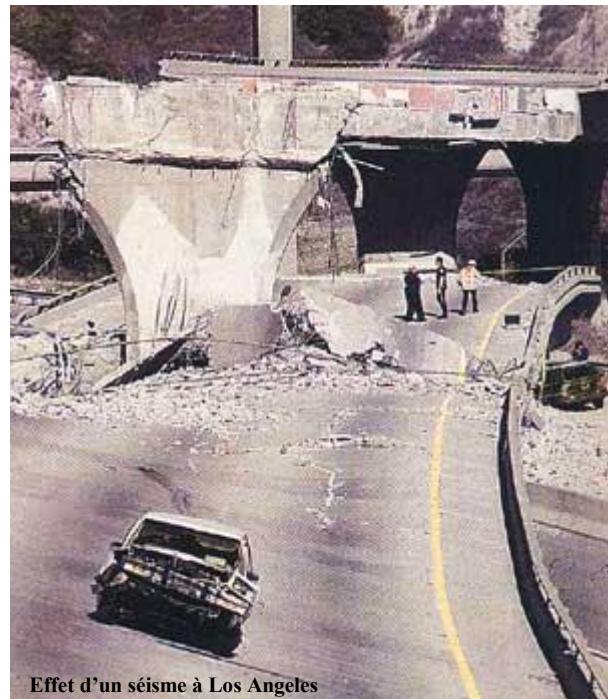


Mesures de prévention :

Très peu de mesures de prévention existent pour ce phénomène naturel. La construction parasismique est l'essentielle. Cette contrainte est rappelée dans chaque permis de construire et le maître d'ouvrage s'engage à en respecter les règles de construction sous peine d'encourir des sanctions pénales.

Recommandations :

- Pensez à repérer les points de coupure de gaz, d'eau, d'électricité de votre logement, fixer les appareils et les meubles lourds pour en éviter la chute.
- Il est également conseillé de s'équiper d'une radio portable, d'une lampe de poche et d'une trousse de secours.
- En cas de séisme, si vous êtes à l'intérieur, mettez vous à l'angle d'un mur, sous une table ou encore sous l'encadrement d'une porte. C'est à ces endroits que vous serez le plus à l'abri des chutes d'objets ou de pans de murs.
- A l'extérieur, il s'agit de s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer, notamment des lignes à haute tension et autres installations électriques et des infrastructures dangereuses.
- En voiture, il faut s'arrêter à distance des fils électriques et des constructions et ne descendre de son véhicule qu'une fois la secousse passée.
- Se méfier des répliques qui surviennent après un séisme majeur, n'empruntez jamais les ascenseurs, ne fumez pas (risque d'explosion), ne téléphonez pas (pour ne pas encombrer les lignes) et écoutez la radio (France Bleu Alsace 102.6MHz, Radio Flor FM 98.6 MHz, Radio Dreyeckland 104.6 MHz).



Effet d'un séisme à Los Angeles

CONSIGNES

- Suivre les consignes données par radio.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- Ne pas fumer,
- Ne pas téléphoner.

Informations complémentaires :

- Direction Départementale des Territoires
- Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile (Préfecture)
- Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours
- Bureau Central Sismologique Français
- Bureau de Recherches Géologiques et Minières



Le risque inondations / remontée de nappe

Pfastatt est traversée par la Doller, rivière qui prend sa source dans les hauteurs de Sewen, traverse la vallée de Masevaux, puis Reiningue, Lutterbach, Pfastatt et Mulhouse. Elle se jette au niveau d'Illzach dans l'Ill.

Ses principales crues se situent lors de la fonte des neiges hivernales au début du printemps et parfois lors des pluies d'automne. Certaines fortes crues ont marquées les mémoires, notamment celles de 1990 qui avaient causé des dégâts considérables sur toutes les communes traversées par le cours d'eau.

La présence du Dollerbaechlein est également à noter. Celui-ci est alimenté par la Doller au niveau de Reiningue et contourne la commune à la limite entre Pfastatt et Richwiller. Malgré son faible débit, en cas de crue, son débordement peut donner lieu à des inondations.

La nappe phréatique se trouve à une faible profondeur sur certains secteurs de la commune. Lors de périodes de précipitations, celle-ci est réalimentée et peut créer un phénomène de remontée de nappe. Concrètement on parle d'inondation lente, l'eau remonte du sol et stagne sur la surface. Si les pluies sont soutenues ceci peut donner lieu à un ruissellement vers la voie publique ou les habitations. Il est possible que l'eau remonte via le réseau d'égout et se retrouve dans les caves ou cours de maisons d'habitations.

Mesures de prévention :

- La maîtrise de l'urbanisation est l'un des meilleurs moyens de prévention utilisés à ce jour. En effet lors de la rédaction du POS et du futur PLU (Plan Local d'Urbanisme) par la commune, les zones inondables situées à proximité des cours d'eau sont classées non constructibles (à proximité de la Doller et du Dollerbaechlein). Il est également dans les zones où les phénomènes de remontées de nappe sont connus (prairies entre la ferme équestre des quatre vents et les étangs Saint Pierre).
- La commune de Pfastatt est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondation pour le bassin versant de la Doller, approuvé par arrêté du 30/04/2014.

- La surveillance de la rivière est assurée par un agent du Service de Prévision des crues qui fait des relevés de hauteur d'eau sur la Doller à Pfaffstatt. En cas de problème, il en informe le chef du Service de prévision des crues qui transmettra ces informations aux autorités compétentes.

- D'autres moyens de prévention contre les inondations sont l'entretien régulier des cours d'eau et des ouvrages de protection (digues...), la maîtrise de l'urbanisation (pas de construction en zone inondable), et l'alerte en cas de crue.

CONSIGNES

Pendant la montée des eaux :

- s'informer par radio ou auprès de la mairie de la montée des eaux,
- boucher toutes les ouvertures basses de la maison,
- couper le gaz et l'électricité
- monter à l'étage avec les documents importants, de l'eau et de la nourriture
- ne pas téléphoner, laisser les lignes libres pour les secours
- ne jamais s'engager sur une aire inondée à pied ou en voiture
- se tenir prêt à évacuer votre domicile si nécessaire



Inondation de la Loire

Après la crue :

- aérer et nettoyer les pièces à l'eau de javel si nécessaire
- chauffer dès que possible
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

Informations complémentaires :

- DDT (Direction Départementale des Territoires)
- Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile (Préfecture)
- Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours
- Direction Départementale des Territoires



Le risque Mouvement de terrain



Pfastatt est soumise au risque d'effondrement ou d'affaissement de terrain car la colline du Haulacker est le site de nombreuses galeries souterraines qui serpentent sous la commune sur 3 km² environs. Au milieu du dix-huitième siècle la famille Bourtz a exploité la colline pour la fabrication de briques à partir de lœss.

Ces galeries ont ensuite eu d'autres fonctions, elles ont notamment servi de cave à champagne pour les allemands de 1872 à 1918. Par la suite, une partie du réseau a été utilisée comme cave à bière, puis de terrain de jeu pour les enfants avant d'être fermées ou obstruées pour des raisons de sécurité.

En 2002, depuis des effondrements de galeries à la résidence Hirschler et au monument aux morts, des mesures ont été prises pour cartographier le réseau de galeries souterraines. Aujourd'hui, les recherches se poursuivent car certaines galeries sont peu ou pas accessibles, notamment pour cause d'effondrement ou d'obstruction. Néanmoins des galeries ont été identifiées au niveau de l'école Jean-Jacques Waltz, du monument aux morts, de la rue des Poilus, la rue des tuileries et de la rue du Château.



Effondrement de galerie au niveau de la résidence Hirschler en 2002

Moyens de prévention :

- Un premier rapport de l'inventaire et de la cartographie des ouvrages souterrains sur le territoire de Pfastatt a été rendu public fin 2006 et a fait l'objet d'une réunion d'information publique.

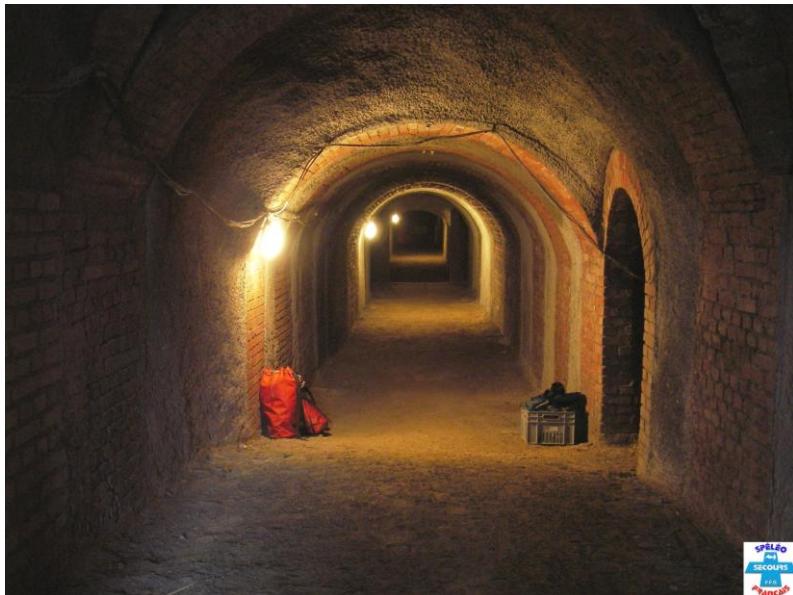
Ce rapport est consultable en mairie et donne la localisation exacte des galeries sur un plan cadastral avec de nombreuses informations et photos concernant leur état.

Les études se poursuivent et le but est d'inspecter toutes les galeries afin de déceler les dangers potentiels que représentent ces galeries. L'objectif final étant de les sécuriser afin d'éviter d'autres effondrements.

Les actions ont été planifiées en trois parties :

- Reconnaissance et cartographie pour une estimation globale de l'aléa (2005/ 2006)
- Diagnostic des ouvrages sous-terrains et recommandations (2006/ 2007)
- Mise en place et suivi de contrôles des ouvrages présentant un risque (2007/ 2008)

- La commune a également procédé au confortement de certaines galeries situées sur le domaine public, comme celles sous l'école Jean Jacques Waltz et le monument aux morts. La galerie située sous l'école maternelle a été renforcée grâce à du béton armé projeté sur les parois de galeries qui n'étaient pas maçonnerées (voir image ci-dessous).



La galerie qui existait sous le monument aux morts a été comblée. En effet son état d'éboulement très avancé a nécessité son comblement total pour la partie située sur le domaine public. Un bouchon en béton a été scellé en son extrémité et le reste a été comblé par du matériel d'apport et du loess.



Etat effondré de la galerie effondrée



Galerie comblée

D'autres travaux de confortement de galeries souterraines sont prévus pour l'année 2007 et les suivantes, en particulier sous l'école JJ Waltz, afin de sécuriser l'ensemble du réseau qui se trouve sous cette école.

Pour notre commune ont été recensées 26 cavités souterraines hors mines (16 caves, 1 carrière et 9 ouvrages militaires – réseau de galeries et abris datant de la seconde guerre mondiale).

Les phénomènes de retrait-gonflement

Le phénomène de retrait-gonflement, bien qu'il soit sans danger pour la population, engendre des désordres qui peuvent avoir des conséquences financières importantes. Cet aléa, lent et progressif, est spécifique des terrains argileux. En période sèche, les roches argileuses se déshydratent et les terrains se tassent. Lorsqu'ils se réhydratent, les minéraux argileux contenus dans la roche gonflent et les terrains augmentent de volume. Ces variations de volume entraînent des tassements différentiels qui fissurent les bâtiments. Dans certains cas les fissurations sont telles que les bâtiments doivent être évacués et démolis. Ce phénomène est aggravé par le couvert végétal et l'imperméabilisation des zones urbanisées.

Le Haut-Rhin bénéficie d'une cartographie des zones où le phénomène est susceptible de se produire. La quasi-totalité du département est concernée avec un niveau d'aléa faible à moyen. Cette cartographie et les préconisations pour s'en protéger sont disponibles sur le site internet : <http://www.argiles.fr>.

CONSIGNES

- Ne pas entrer dans une structure endommagée,
- Ne pas fumer,
- Ne pas téléphoner,
- Suivre les consignes données par radio.
- Informer les autorités de tout danger observé,
- Evaluer les dégâts et s'éloigner des points dangereux.

Informations complémentaires :

- Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile (Préfecture)
- Direction Départementale des Territoires
- Bureau de Recherches Géologiques et Minières

Cartographie des ouvrages souterrains
sur la commune de Pfastatt
d'après le rapport du BRGM de
Septembre 2006

Symboles utilisés pour la cartographie des données :

| | | | |
|--|-----------------------------|--|--------------------------|
| | Parcelle | | Remontée de vide |
| | Bâtiment | | Venue d'eau |
| | Contour de galerie visible | | Radines |
| | Contour de galerie supposée | | Fissure |
| | Maçonnerie | | Chute de briques |
| | Remblais | | Effondrement en surface |
| | Comblement | | Eboulement imperméable |
| | Béton | | Affaissement en surface |
| | Entrée de galerie | | Sondage |
| | Cheminée connue | | Effondrement de la paroi |
| | Cheminée supposée | | |

Illustration 7 : Symboles utilisés pour représenter les données sur SIG

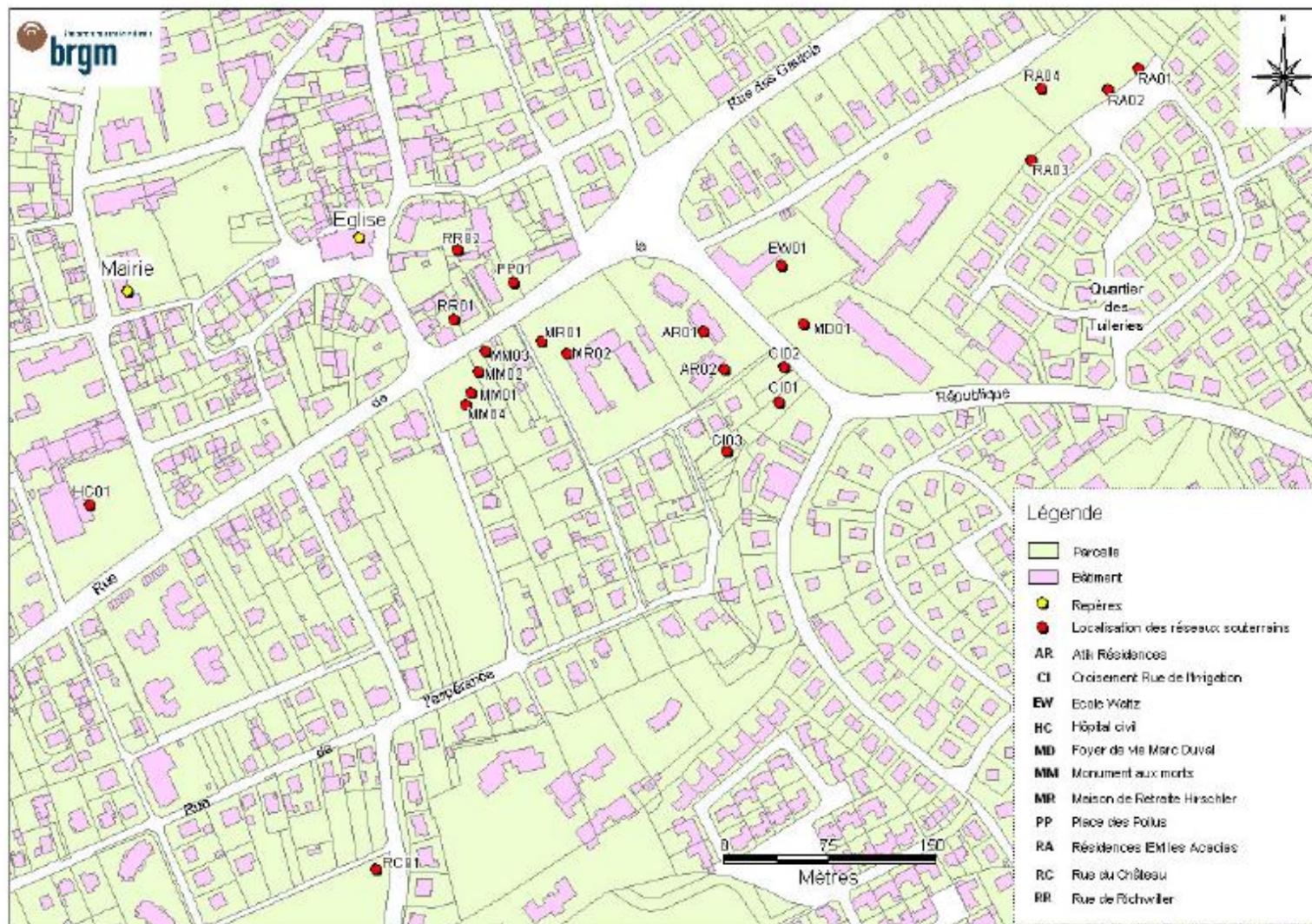


Illustration 8 : Carte représentant la localisation des centroides des réseaux de galeries souterraines sous la commune de Pfastatt

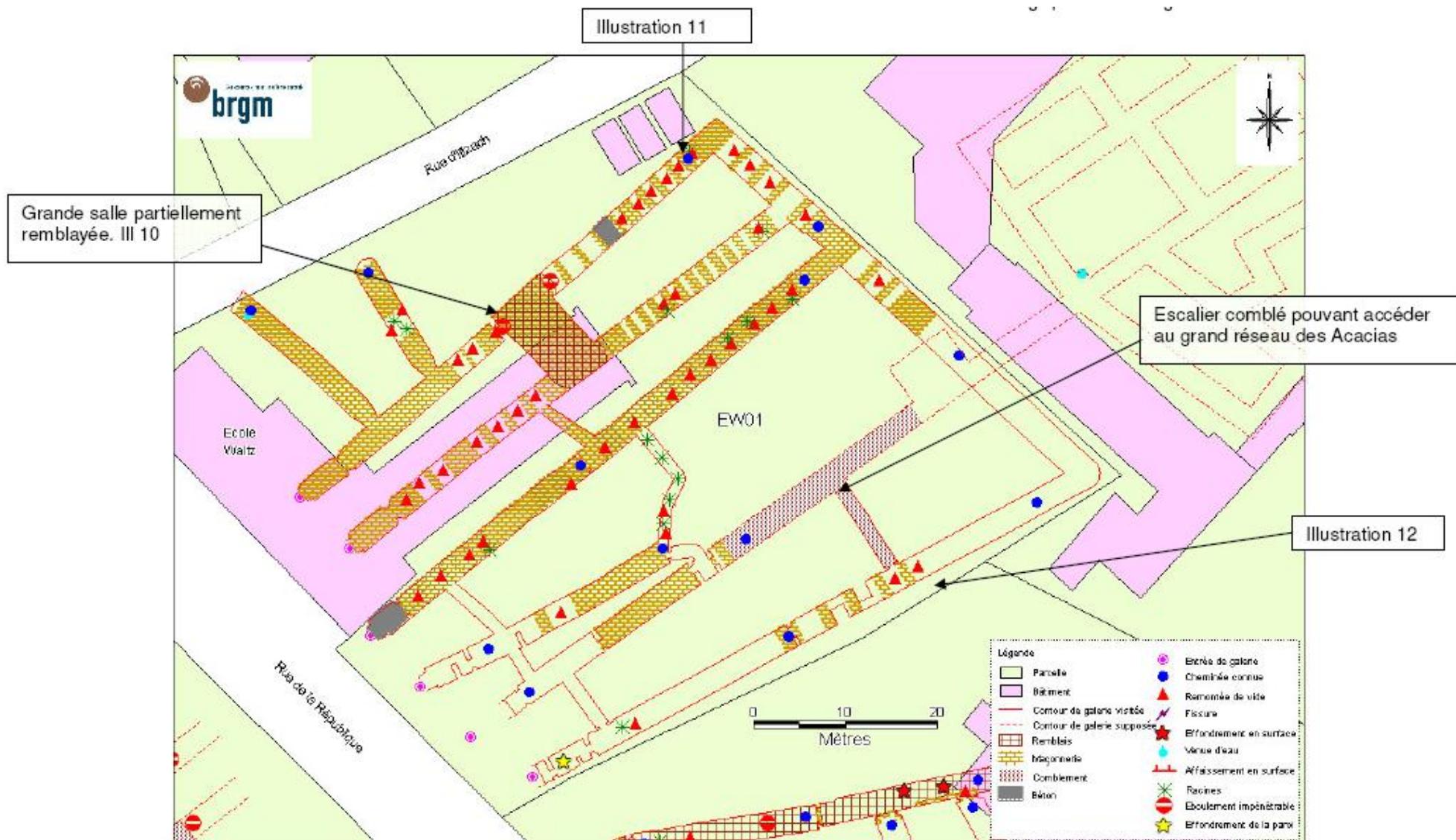


Illustration 14 : Plan des galeries souterraines situées sous l'école maternelle J-J Waltz.

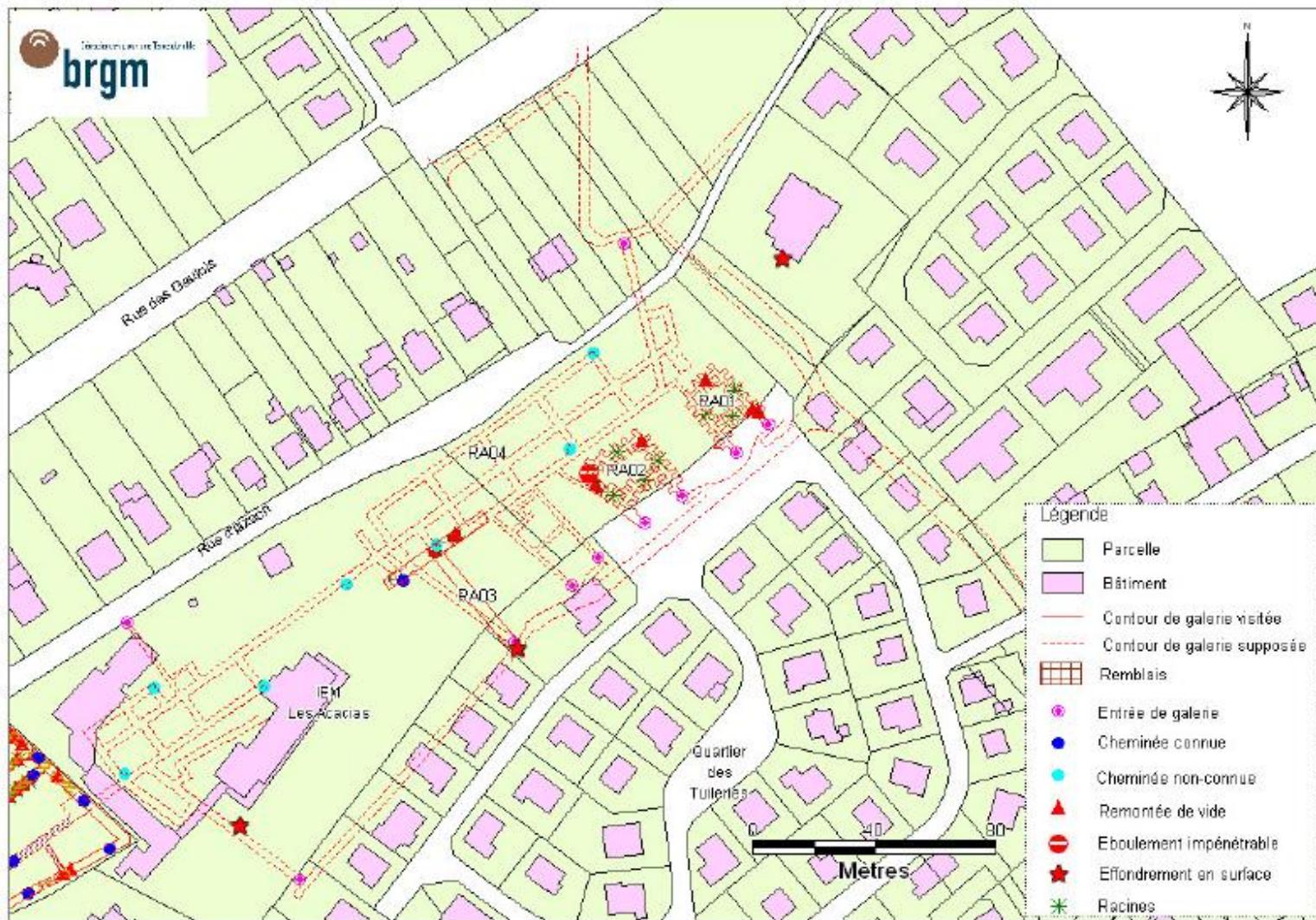
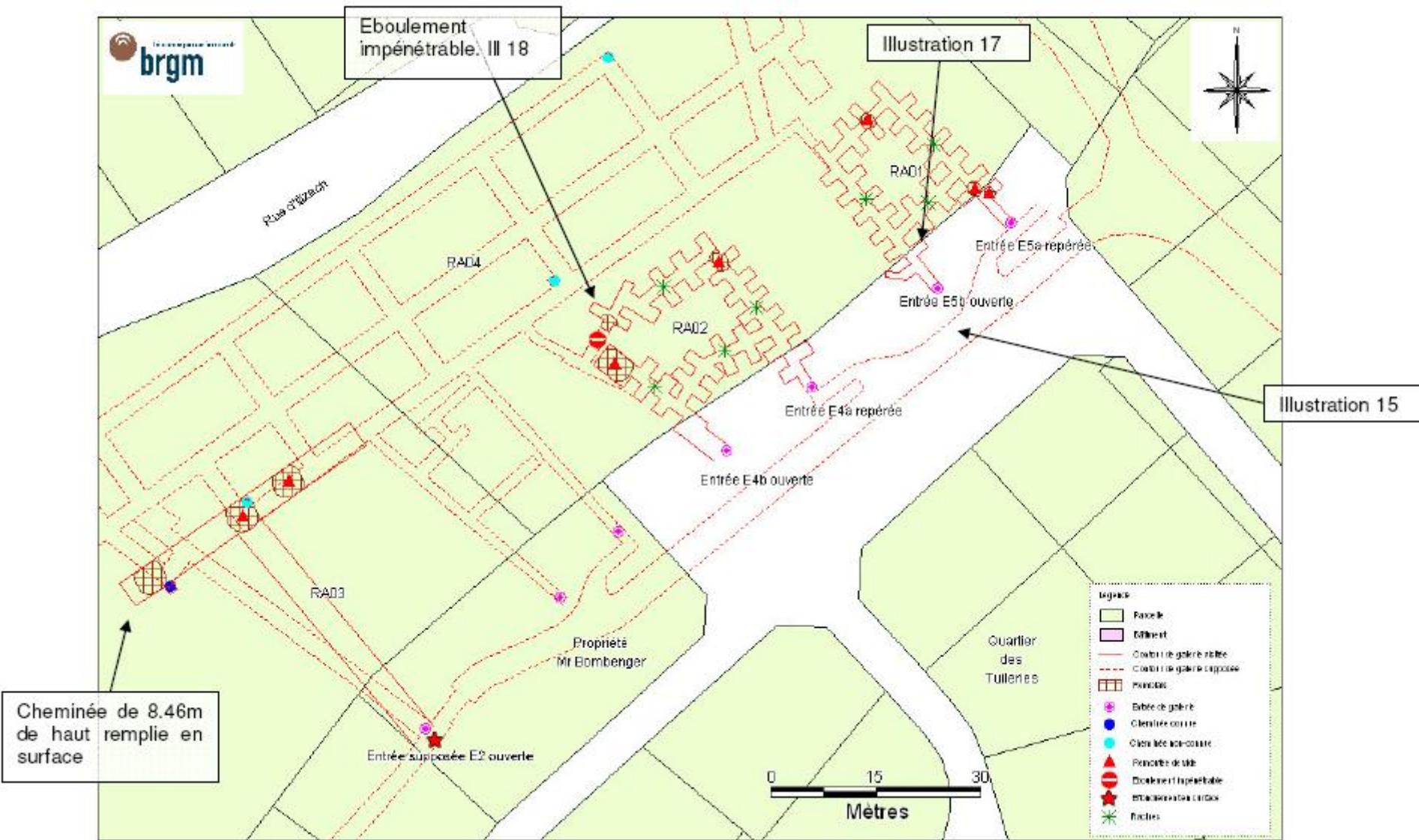


Illustration 19 : Plan des galeries souterraines situées sous l'APF IEM les Acacias. Source BRGM juillet 2006



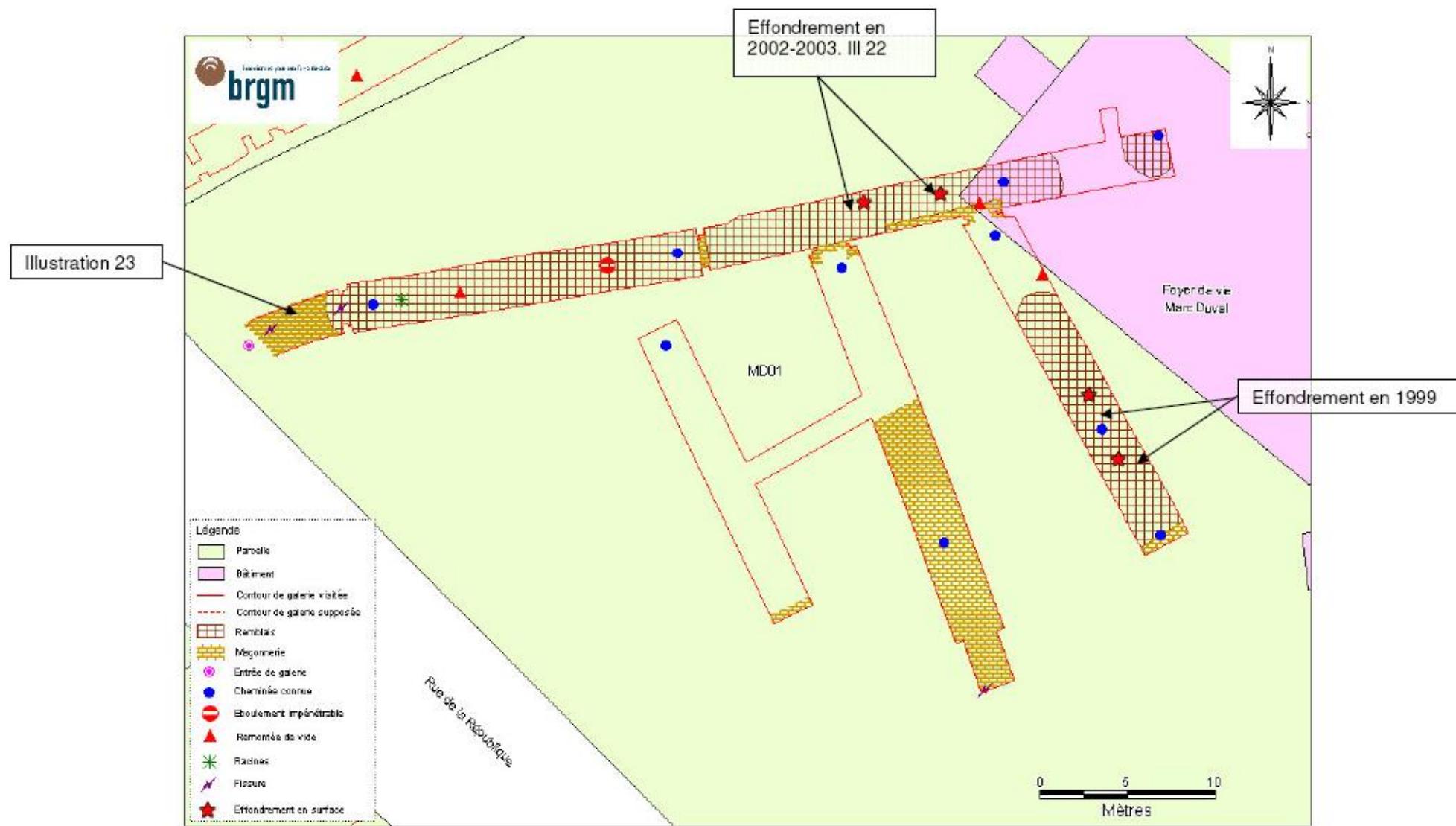


Illustration 24 : Plan du réseau de galerie souterraine sous le foyer de vie Marc Duval.

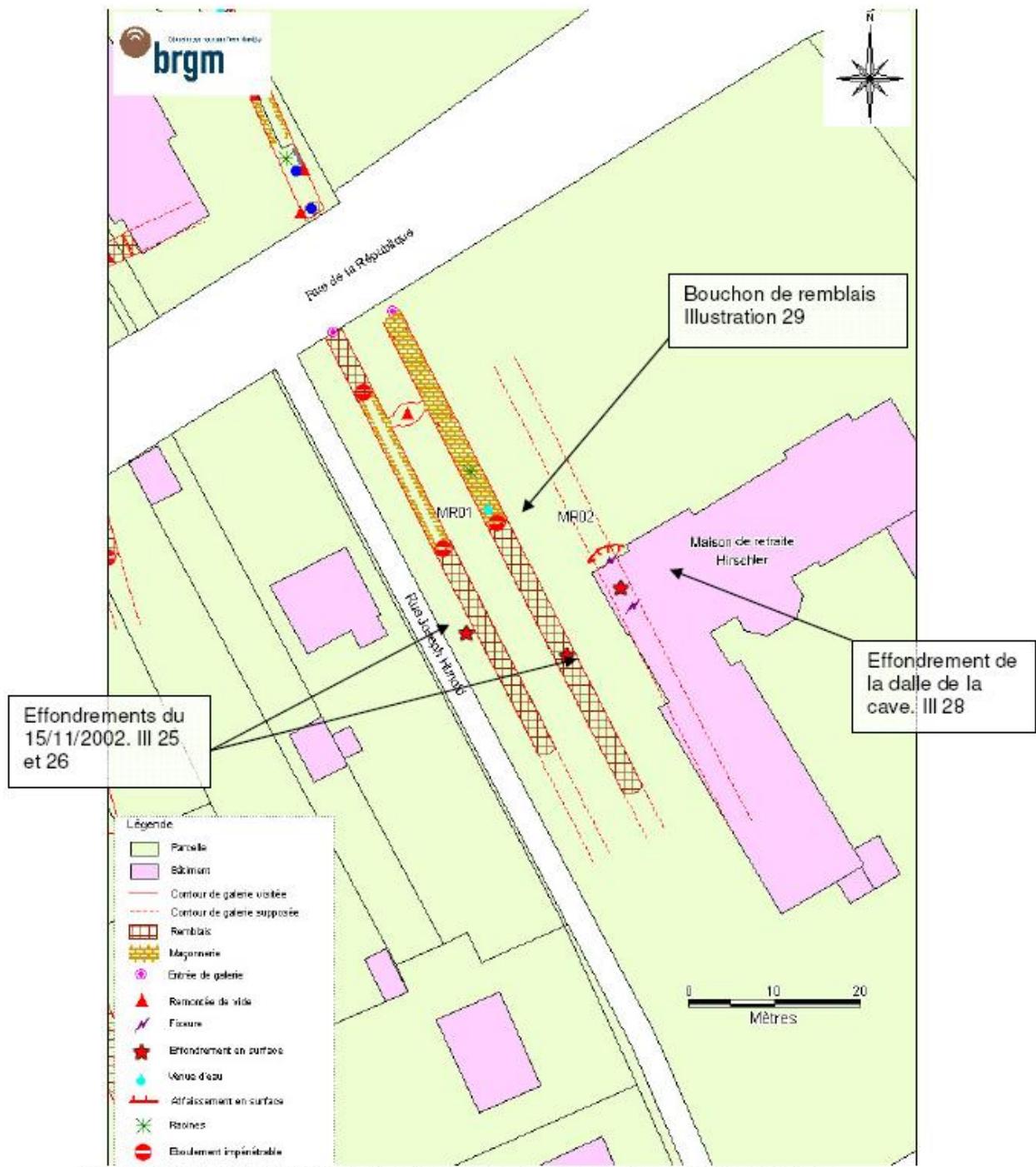


Illustration 30 : Plan des galeries situées sous la maison de retraite René Hirschler.

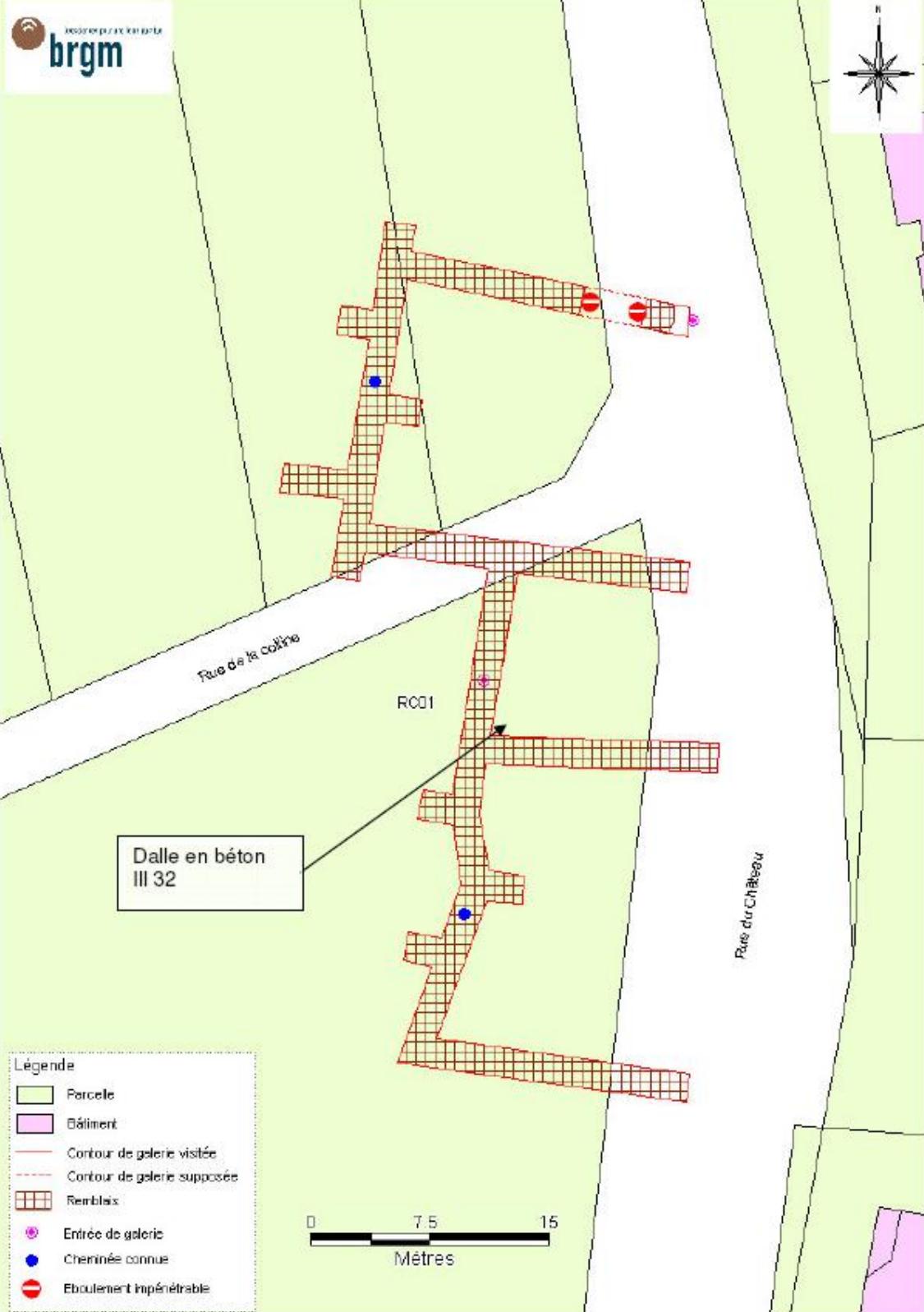


Illustration 34 : Plan des galeries souterraines situées rue du Château.

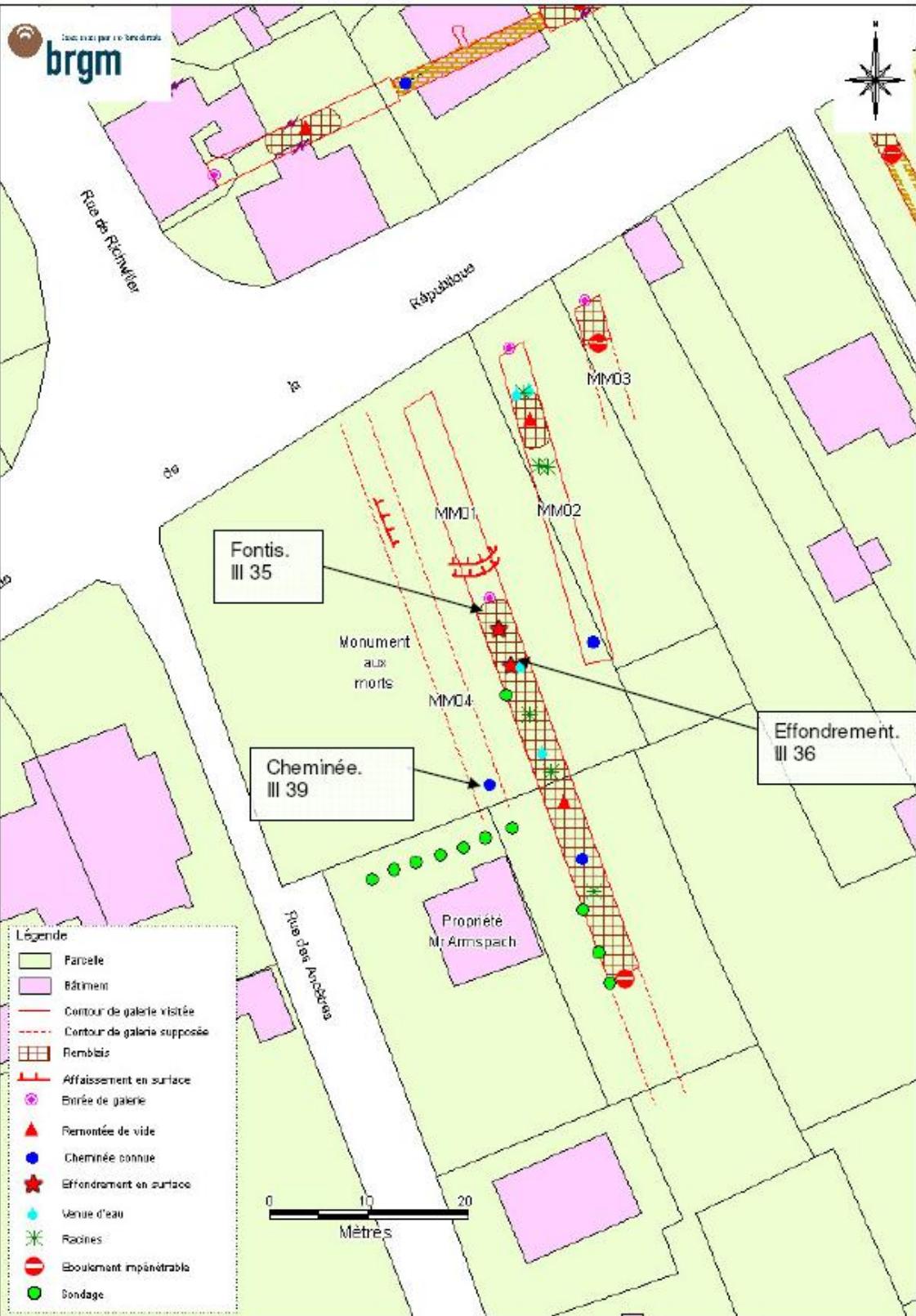


Illustration 40 : Plan des galeries situées sous le Monument aux Morts

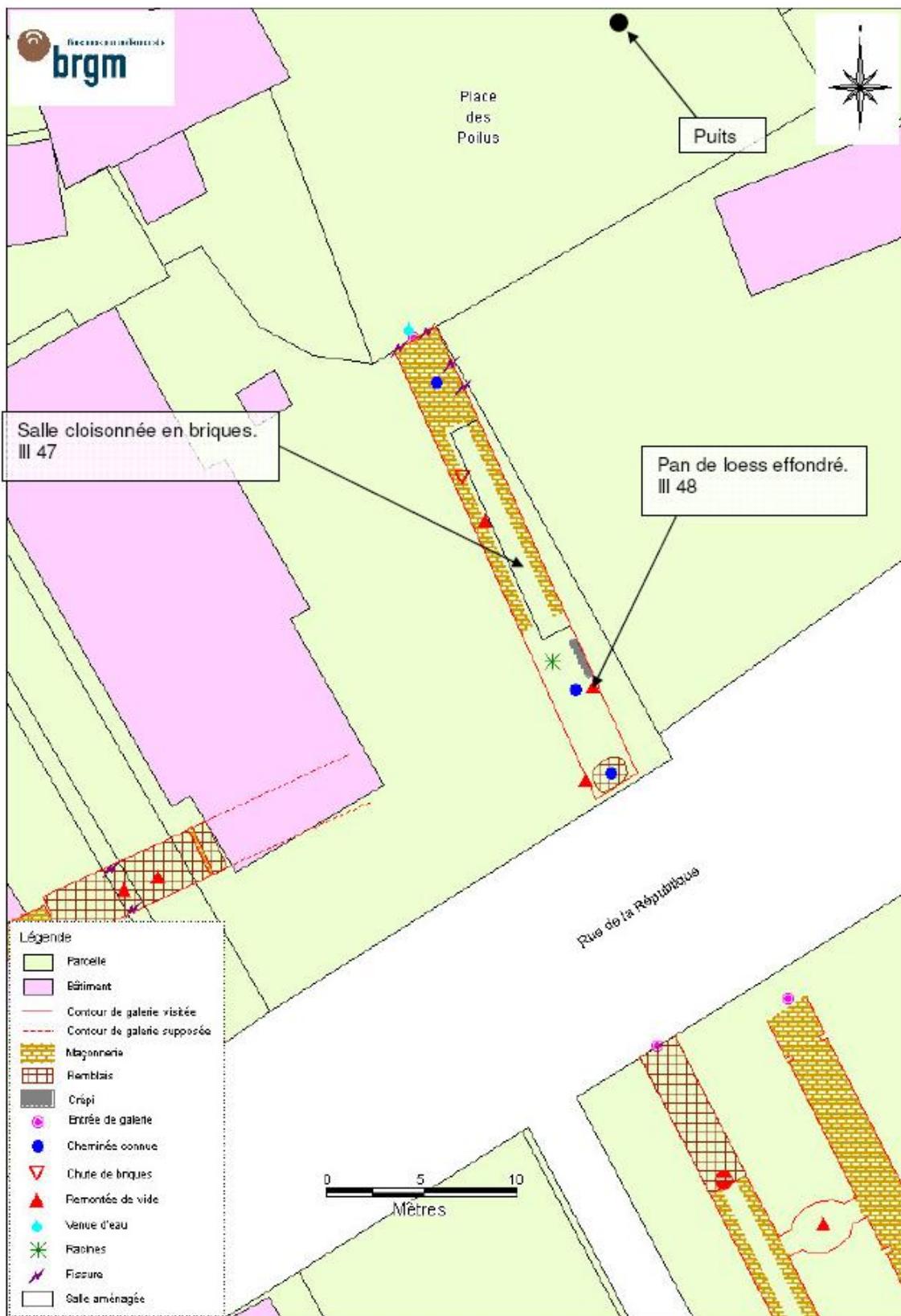


Illustration 50 : Plan de la galerie située Palce des Poilus.

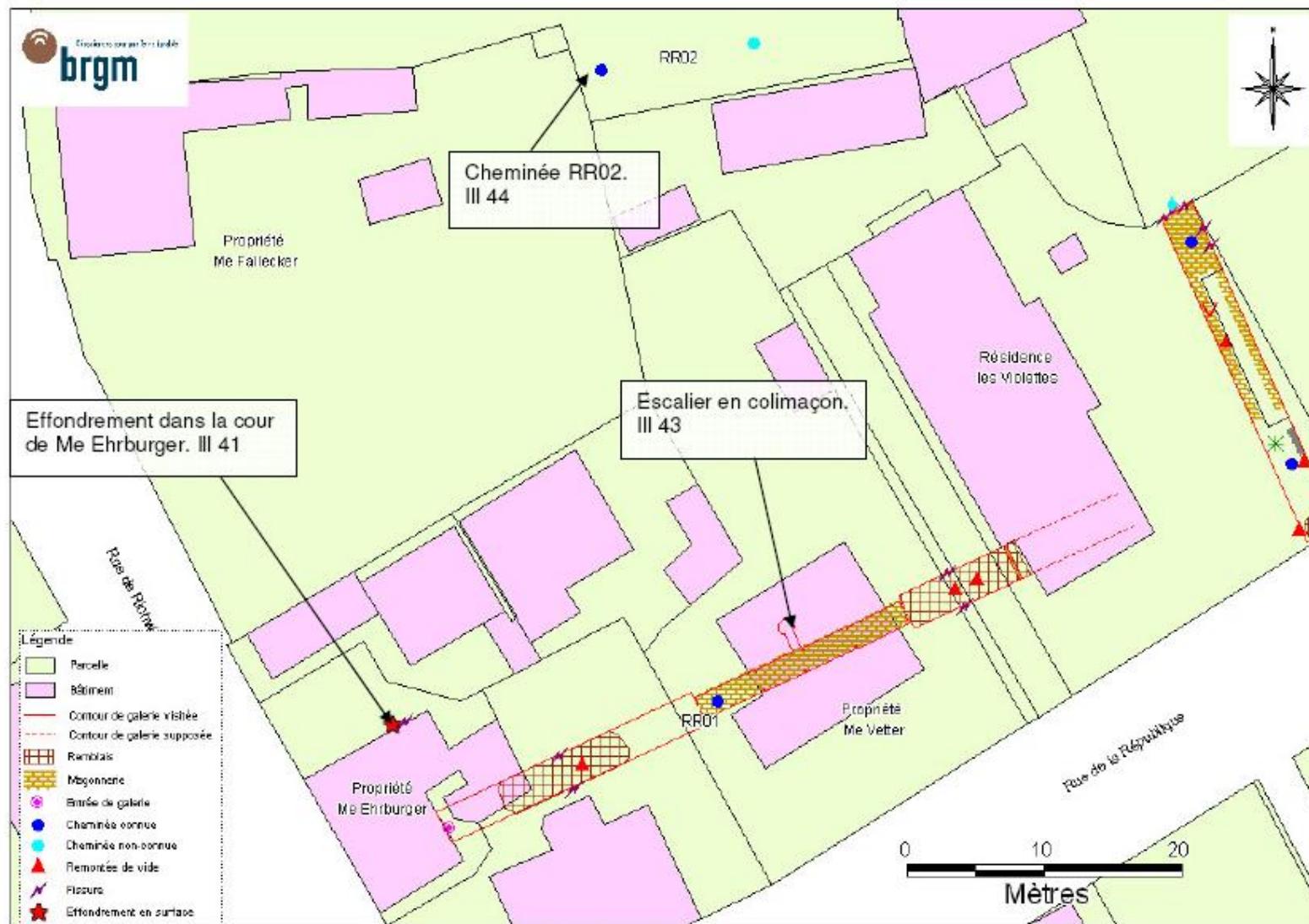


Illustration 45 : Plan de la galerie souterraine située Rue de Richwiller.

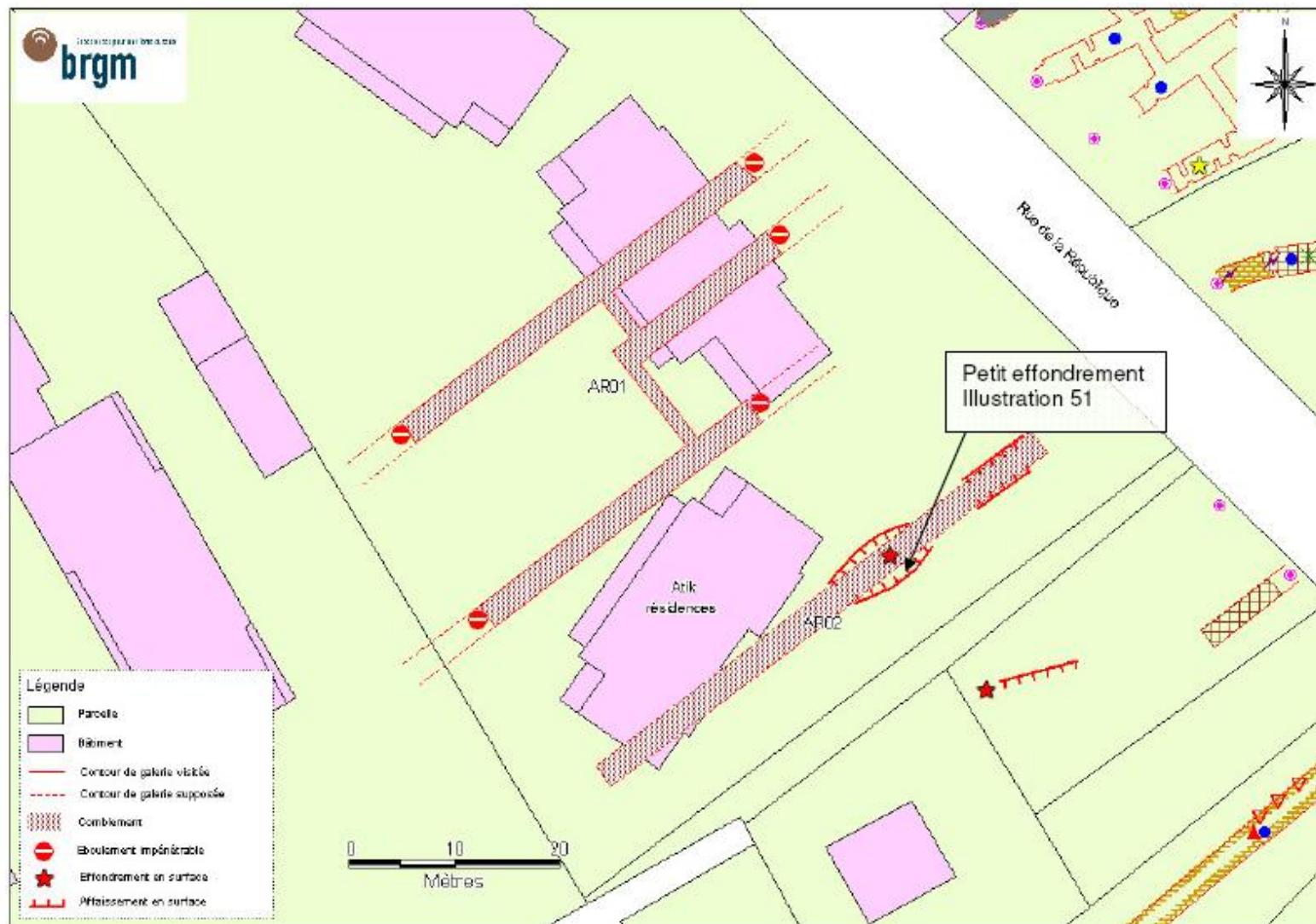


Illustration 52 : Plan des galeries souterraines situées sous les résidences Atik.

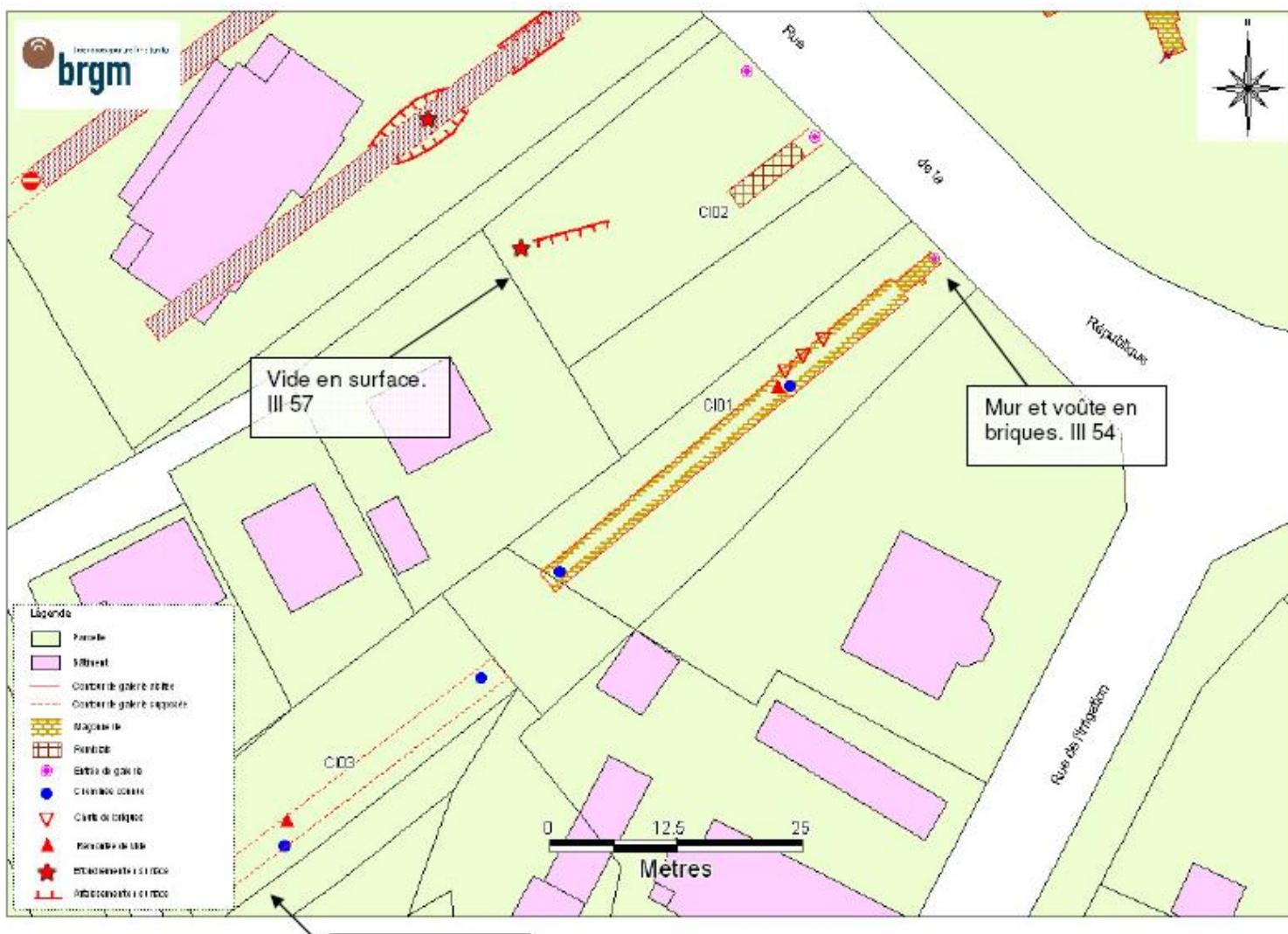


Illustration 59 : Plan de la galerie située au croisement entre la rue de la république et la rue de l'irrigation

La carte de vigilance Météo

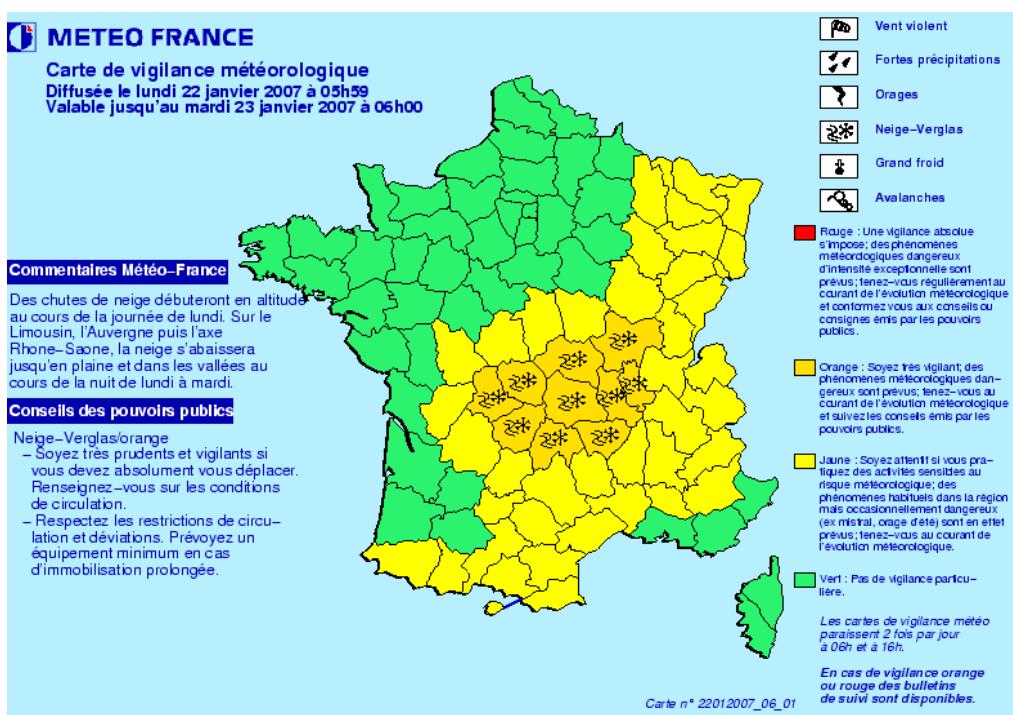
La Vigilance météorologique a été conçue par Météo-France en collaboration avec ses partenaires (ministère de l'Intérieur, ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, ...) pour informer les Français et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole. Elle est disponible en permanence sur le site Internet de Météo-France. Elle vise à attirer l'attention de tous sur des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24 heures à venir. Elle est composée d'une carte de la France métropolitaine qui signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les 24 heures. Chaque département est ainsi coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.

Vert : Pas de vigilance particulière.

Jaune : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: mistral, orage d'été) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Orange : Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Rouge : Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



Cette carte est réactualisée 2 fois par jour à 6h et 16h. Si un changement notable intervient, elle peut être réactualisée à tout moment. En cas de phénomène dangereux de forte intensité, la zone concernée apparaît en orange.

En cas de phénomène très dangereux d'intensité exceptionnelle, la zone concernée apparaît cette fois en rouge. Dans ces deux cas, un pictogramme précise alors le type de phénomène prévu : vent violent, fortes précipitations, orages, neige/verglas, avalanches, canicules.



Lorsque la carte comporte une zone orange ou rouge, elle est accompagnée de bulletins de suivi qui sont réactualisés aussi fréquemment que nécessaire.

Ces bulletins précisent l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin, ainsi que les conséquences possibles de ce phénomène et des conseils de comportement définis par les pouvoirs publics. La Vigilance météorologique est destinée à informer tous les Français, particuliers ou professionnels, sous une forme simple et claire.

Elle est aussi destinée aux pouvoirs publics en charge de la sécurité civile, qui alertent et mobilisent les équipes d'intervention de la protection civile et aux autorités sanitaires qui alertent et mobilisent les professionnels et structures de santé.

Risques Technologiques



Le Risque Industriel



L'usine Rhodia Mulhouse

La société Rhodia Mulhouse Dornach est spécialisée dans la fabrication de produits intermédiaires de chimie organique. Ces produits sont destinés à plusieurs secteurs tels que l'agrochimie, les cosmétiques, les colorants, la santé.... La société est soumise à autorisation au titre de la loi relative aux installations classées, ainsi qu'à la directive « Seveso II » seuil haut.



Moyens de Prévention :

L'installation fait l'objet de contrôles réguliers, il lui a été imposé la réalisation d'un plan de secours interne, appelé Plan d'opérations Interne (POI). Les services de la Préfecture ont quant à eux réalisé un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Ce plan de secours a été mis en application le 18 Octobre 2001 par arrêté Préfectoral. Il a pour objet de définir l'organisation des secours publics et les mesures d'alerte, d'information et de protection de la population en cas d'accident grave sur le site de l'usine. Un rayon de danger de 1km autour de l'usine a été défini pour l'élaboration du PPI compte tenu du scénario majorant et de la multiplicité des produits employés.

La proximité des habitations et des divers établissements à proximité de l'usine a nécessité la mise en place par l'industriel d'une sirène reproduisant le signal national d'alerte, audible d'une portée de 1 km (voir carte ci jointe), qu'il peut déclencher en cas de nécessité de confinement de la population qui serait alors en situation de danger grave (nuage toxique).

Le PPI de l'usine Rhodia Mulhouse Dornach est consultable en mairie (Direction des Services Techniques).

Un exercice PPI a été mis au point par les services de la préfecture en partenariat avec la mairie et les sapeurs pompiers le 23 Novembre 2004, ce qui a permis de tester l'efficacité du plan de secours et l'organisation des différents services.

CONSIGNES

En cas de problème sur l'un de ces sites, la population sera informée par le signal national d'alerte, par les médias ou via d'autres moyens d'alerte (haut parleurs sur véhicules de sapeurs pompiers)

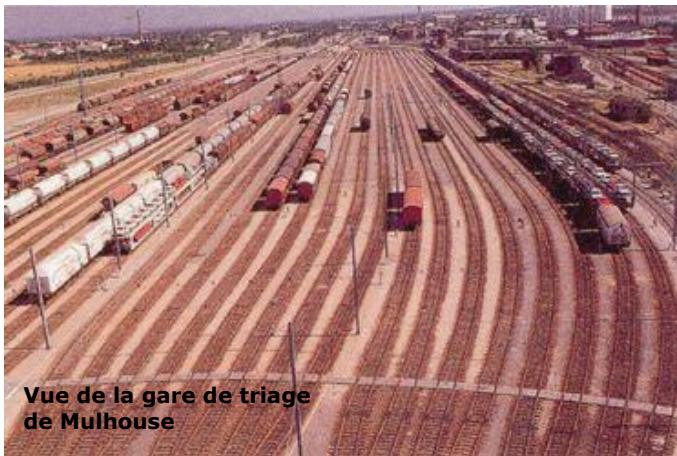
Dès le déclenchement de l'alerte :

- se confiner à l'intérieur d'un bâtiment
- fermer portes, fenêtres, soupiraux et arrêter la ventilation
- Ecouter la radio (France Bleu Alsace, Radio Dreyeckland, Radio Florival) qui diffuseront informations et consignes
- Ne pas fumer et téléphoner
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation donné par le Préfet

Informations complémentaires :

- Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
- Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile (Préfecture)
- Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours
- Exploitant du site (plaquette d'information pour le public)

La Gare de Triage de MULHOUSE



La gare de triage se trouve sur les bans communaux des communes de Mulhouse et Pfastatt, elle se situe sur la ligne de Lutterbach à Rixheim. L'environnement fortement urbanisé autour de la gare et sa superficie d'environ 65 hectares en fait l'une des gares les plus importante de l'est de la France, de par son trafic, mais aussi de par les quantités de marchandises dangereuses ou non transportées et qui empruntent tous les jours les voies.

Moyens de prévention :

Ce plan de secours définit un périmètre de danger de 4 km autour de la gare qui englobe complètement la commune de Pfastatt, mais également 13 autres communes.

La commune de Pfastatt possède une sirène du Réseau National d'Alerte sur l'église Saint Maurice qui peut être déclenchée en cas d'alerte.

CONSIGNES

En cas de problème sur l'un de ces sites, la population sera informée par le signal national d'alerte, par les médias ou via d'autres moyens d'alerte (haut parleurs sur véhicules de sapeurs pompiers)

Dès le déclenchement de l'alerte :

- se confiner à l'intérieur d'un bâtiment
- fermer portes, fenêtres, soupiraux et arrêter la ventilation
- Ecouter la radio (France Bleu Alsace, Radio Dreyeckland, Radio Flor FM) ou regarder France 3 Alsace qui diffuseront informations et consignes
- Ne pas fumer et téléphoner
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation donné par le Préfet



Le risque rupture de barrage

La commune de Pfastatt est soumise à ce risque par la présence du barrage du lac de Michelbach, situé à 15 km à l'ouest de Mulhouse. Ce barrage contient 7 800 000 m³ d'eau, pour une superficie de 81.5 hectares soit 0.815 km², il a une profondeur en son point le plus bas de 20 m. La digue est longue de 1305 m, haute de 29 m et la largeur à la base est de 122.5 m. L'ouvrage est principalement conçu pour réalimenter la nappe phréatique qui assure les besoins en eau potable de l'agglomération mulhousienne. Le service des eaux de la Ville de Mulhouse en est le gestionnaire depuis sa mise en eau en 1982.



Le risque barrage se caractérise par deux scénarios, le premier est un glissement de terrain dans la retenue du barrage, entraînant un déversement d'eau par-dessus le barrage et l'onde qui s'en suivrait vers l'aval. Le second risque est la rupture totale ou partielle de la digue qui serait progressive pour le barrage de Michelbach car la digue est réalisée en remblais.

Moyens de prévention :

La surveillance de la construction est permanente et assurée par 5 gardes barrages (contrôles visuels et mesures topographiques puis piézométriques) ainsi que des contrôles des services de police effectués par la DDT.

CONSIGNES

- Gagnez immédiatement les hauteurs
- Montez à pied immédiatement dans les étages des immeubles repérés

Informations complémentaires :

- Conseil Général du Haut-Rhin
- Syndicat mixte du barrage de Michelbach
- Direction Départementale des Territoires
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile (Préfecture)
- Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours



Le transport de matières dangereuses

La position stratégique du département du Haut-Rhin en fait un point de passage de marchandises vers les pays frontaliers ainsi que vers les autres pays de l'union européenne à l'est. Un trafic inverse en provenance des pays de l'Est vers toute la France est également observable.

Peu de marchandises traversent la commune de Pfastatt, en revanche, nombre de produits dangereux fréquentent l'autoroute A36 ainsi que l'actuelle RN66. Ces deux axes passent à proximité de la commune et présentent les plus gros risques par voie routière.

La commune de Pfastatt est traversée par les lignes de chemin de fer de Strasbourg à Saint-Louis, de Lutterbach à Rixheim et se trouve à proximité immédiate de la gare de Mulhouse Nord. Sur ces lignes transitent des wagons transportant des matières dangereuses, d'où un risque non négligeable.

Moyens de prévention :

Un plan de Secours Spécialisé transport de matières dangereuses par route a été élaboré. Les modalités d'alerte et les missions des différents services y sont définies. La sirène communale du RNA (Réseau National d'Alerte) sera déclenchée en cas de danger pour la population.

Un plan du même type concernant le transport de matières dangereuses par voies ferrées est en cours d'élaboration.

Tous les plans de secours parus sont disponibles et consultables à la Direction des Services Techniques de la Mairie

CONSIGNES

Si vous êtes témoin d'un accident, alertez les sapeurs pompiers (18 ou 112) en précisant le lieu exact, la nature du transport, le nombre de victime, le numéro du produit, le code danger (voir photo), les indications concernant la classe de matières transportées, ainsi que la nature du sinistre.

Code Danger :

33

Code Matière :

1203



Classe de danger des matières transportées

| | | |
|----------|---|--|
| Classe 1 | Matières et objets explosibles | |
| Classe 2 | Gaz | |
| Classe 3 | Liquides inflammables (hors gaz) | |
| Classe 4 | Solides inflammables | |
| Classe 5 | Matières comburantes Peroxydes organiques | |
| Classe 6 | Matières toxiques | |
| Classe 7 | Matières radioactives | |
| Classe 8 | Matières corrosives | |
| Classe 9 | Matières et objets dangereux divers | |

Ces panneaux sont visibles sur tout véhicule transportant de telles matières, à l'avant et l'arrière pour les petits véhicules mais également sur le flanc pour les plus importants

Si un nuage毒ique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent.
Si vous entendez la sirène, mettez vous à l'abri dans un bâtiment, écoutez la radio qui diffusera des messages d'information et des consignes. Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation donné par le Préfet.

Informations complémentaires :

- Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile (Préfecture)
- Direction Départementale des Territoires
- Direction Départementale de la sécurité Publique
- Direction Interrégionale des Routes EST
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours
- Direction des Infrastructures Routières et des Transports

Les enjeux sur le

territoire de Pfastatt

| BATIMENTS | Type | Catégorie | Effectifs admis |
|---|--|------------------|------------------------|
| ECOLES, SITES ACCUEILLANT DES ENFANTS | | | |
| COLLEGE MAURICE ET KATIA KRAFFT 18, rue du Collège | R | 3 | 460 |
| ECOLE PRIMAIRE DU FEHLACKER 23, 25 rue de l'Irrigation | R | 5 | Bât A 150 Bât B 150 |
| ECOLE MATERNELLE DU FEHLACKER 27, rue de l'Irrigation | R | 5 | 99 |
| ECOLE MATERNELLE JJ WALTZ 2, rue d'Illzach | R-L | 4 | 158 |
| ECOLE MATERNELLE DU CENTRE 4, rue des Ecoles | PE RL | 5 | 81 |
| ECOLE RENE BAZIN 1, rue des Ecoles | R | 4 | 240 |
| ECOLE PRIMAIRE ERCKMANN CHATRIAN 4, rue des Ecoles | R-L | 4 | 200 |
| RESTAURATION SCOLAIRE 3, rue des Ecoles | N-R-L-S | 3 | 354 |
| HALTE GARDERIE 9, rue Ehrburger | R | 4 | 40 |
| ETABLISSEMENTS DE SOINS | | | |
| HOPITAL CIVIL DE PFASTATT 1, rue Haeffely Pavillon d'alcoologie | U U, L | 3 4 | 352 101 |
| RESIDENCE HIRSCHLER 111, rue de la République | U-N-V | 4 | 164 |
| FOYER DE VIE 80, rue de la République | U-N-L | 4 | 106 |
| IEM LES ACACIAS 18, rue d'Illzach | Bât A : U Bât B : U Bât D : U-R- S Bât E : R | 5 4 5 5 | 65 196 133 20 |
| HOME HAEFFELY 2, rue des Blés | U-L-N | 4 | 290 |

BATIMENTS COMMUNAUX

| | | | |
|--|----------|--------|------------|
| MAIRIE 18, rue de la Mairie | W | 5 | |
| ATELIERS MUNICIP. & POMPIERS 12, rue de l'Ecluse | L | 5 | 90 |
| COSEC Rue du Collège | X-L | 3 | 602 |
| SALLE DE SPORTS SPECIALISEE EN GR Rue du Collège | X-L | 3 | 370 |
| SALLE POLYVALENTE ET SALLE DE MUSCULATION Rue de Kingersheim | L-X | 2 | 1210 |
| L'ESCAL' Centre Médico Social Bibliothèque, Ludothèque, Poste de Police 15, rue de Kingersheim | S-L-W | 3 | 350 |
| FOYER SAINT MAURICE 1, rue de la Concorde RDC : Salle Culturelle (prop : Mairie) 1er étage : Mezzanine 2ème étage : salle Eguemann Annexe : salle Louis Keller | L-N | 3 | 380 |
| FOYER SCHOFF (UMP) 19, rue des Maquisards MAISON POUR TOUS 7, rue Aegerter | L | 4 | 234 |
| SITE PISCICOLE HOME DU PECHEUR rue du Bosquet SALLE D'ACTIVITES rue du Bosquet | N L-N | 5 5 | 140 190 |

ETABLISSEMENTS DE CULTE, ASSOCIATIONS

| | | | |
|--|------------|--------|------------|
| EGLISE PAROISSIALE SAINT MAURICE rue Neuve | | | |
| EGLISE DES SAINTS DES DERNIERS JOURS 29, rue Robert Meyer | V-R | 5 | 280 |
| ASSOCIATION MENNONITE 3, rue de l'Etang Bâtiment principal Chapelle Locaux annexes | V L-N-R | 5 5 | 200 190 |

ETABLISSEMENTS POSTAUX ET BANCAIRES

| | | | |
|---|---|---|----|
| LA POSTE 19, rue de Richwiller | W | 5 | 49 |
| CREDIT MUTUEL 119, rue de la République | W | | |
| SOGENAL 21, rue Neuve | W | | |
| CAISSE D'EPARGNE 27, rue Neuve | W | | |
| BNP 32, rue de Richwiller | W | 5 | 19 |

ALIMENTATION, COMMERCES

| | | | |
|---|-----|----------------------------|-----------------------------------|
| ALDI MARCHE ZA TEXPARC | M | 3 | 495 |
| CENTRE COMMERCIAL SUPER U 146 rue de Richwiller Salon de coiffure MEYER Didier Pressing Fleuriste Optique 2000 Parfumerie SARL PIMAO | M-N | 1 M M M M M | 2533 24 2 12 18 25 |
| Le LUCAS 67, rue de Richwiller | PE | 5 | 109 |
| BRICOMARCHE 15, rue de Thann | M | 2 | 771 |
| NORMA 26, rue de Kingersheim | M | 3 | 395 |
| RESTAURANT LA FLEUR DE CHINE 157, rue de la République | N | 5 | 25 |
| BAR AU BOULODROME 1, rue des Pierres | N | 5 | 65 |
| CAFE BAR AU SOLEIL 25, rue de Richwiller | | | |
| TERASSES D'ASIE 9, rue Henri Haeffely | N | 5 | 115 |
| BAR LE CELTIQUE 63, rue de la République | | | |
| CIAO PIZZA 2A, Parc Denise Ferrier | N | | |
| L'AS DE THE Rue de Richwiller | N | | |
| ALIMENTATION ULUS 81, rue de la République | N | 5 | 48 |
| MG SOLS 54, rue de Dornach | M | 5 | 105 |
| RESTAURANT 14, rue de Dornach | N | 5 | |
| VIMA 15 Rue de Thann | M | 2 | 1258 |

DIVERS

| | | | |
|---|------|---|-----|
| FERME EQUESTRE DES 4 VENTS Rue du Gazon | | | |
| AUTO-ECOLE OXYGENE 9, rue Neuve | R | 5 | 19 |
| AUTO-ECOLE CARLY 70, rue de Richwiller | R | 5 | |
| AFPA Rue de l'EcluseBP2489 68057 MULHOUSE CEDEX | R, N | 3 | 491 |
| | | | |

RISQUES ENCOURUS PAR LES ERP

| | Sismicité | TMD | Rupture de digue | Risque Industriel | Remontée de nappe | Galeries souterraines |
|----------------------------|------------------------|-----|------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|
| L'ESCAL | Structure parasismique | | | | | |
| Polyvalente | | | | | | |
| Foyer Saint Maurice | | | | | | |
| Salle Culturelle | | | | | | |
| COSEC | | | | | | |
| Salle G.R. | Structure parasismique | | | | | |
| M.P.T. | | | | | | |
| Restauration Scolaire | | | | | | |
| Maternelle J.J.WATZ | | | | | | |
| Maternelle du Centre | | | | | | |
| Primaire Erckmann Chatrian | | | | | | |
| Primaire René Bazin | | | | | | |
| Maternelle Fehlacker | | | ? | | | |
| Primaire Fehlacker | | | ? | | | |
| Collège | | | | | | |
| Les Acacias | | | | | | |
| Foyer de Vie Marc Duval | | | ? | | | |
| ATELIERS MUNICIPAUX | Structure parasismique | | ? | | | |
| HALTE GARDERIE | | | | | | |
| HOME HAEFFELY | Structure parasismique | | | | | |
| HOPITAL | | | | | | |
| RESIDENCE HIRSCHLER | | | | | | |
| PRESBYTERE | | | | | | |

Système d'alerte des populations

L'alerte des populations est définie réglementairement par le décret du 12 octobre 2005. Il s'agit de diffuser un signal sonore ou un message dans le but de prévenir la population de l'imminence d'un danger.

Au niveau départemental il existe un outil qui permet de lancer téléphoniquement l'alerte auprès des maires dans des délais très rapides. Ce système appelé « Gestion d'Alerte Locale Automatisée : GALA» est géré par la Préfecture.

Ainsi l'alerte sur Pfastatt peut être donnée par :

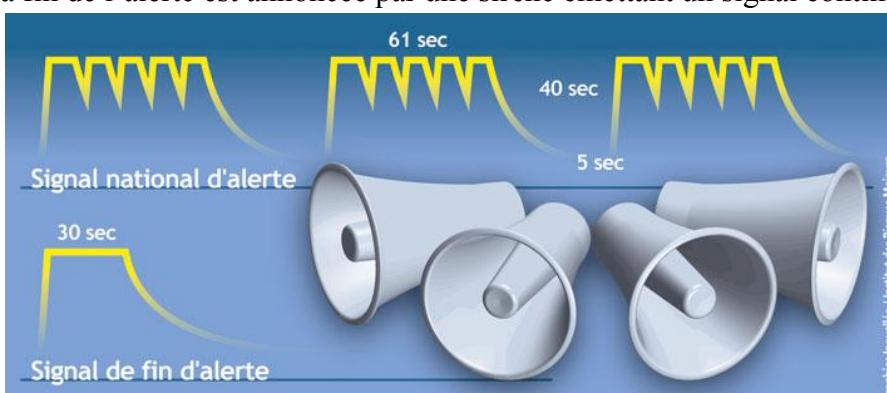
- La sirène du réseau national d'alerte placée sur l'église Saint Maurice
- Les ensembles mobiles de diffusion de l'alerte qui sont des véhicules des sapeurs pompiers équipés de haut-parleurs

Le signal national d'alerte

En cas d'alerte, une sirène émet un signal :

- **prolongé**
- **modulé, montant et descendant**
- **comportant 3 séquences d'1 minute 41**

La fin de l'alerte est annoncée par une sirène émettant un signal continu de 30 secondes



CONSIGNE :

- Si vous entendez la sirène ou un message d'alerte, mettez vous à l'abri et écoutez la radio (France Bleu Alsace : **102.6** ; Radio Flor FM : **98.6** ; Radio Dreyeckland : **104.6**) ou regarder France 3 Alsace. Elles diffuseront les premières informations et donneront les consignes à suivre.
- Ne cherchez pas vos enfants à l'école, le personnel enseignant s'occupe d'eux.
- Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer les lignes
- Ne fumez pas.
- Ne sortez de votre lieu de confinement que lorsque vous entendez le signal de fin d'alerte ou par ordre d'évacuation donné par le préfet.

ORGANISATION DES SECOURS

Les pouvoirs publics ont le devoir, une fois l'évaluation des risques établis, d'organiser les moyens de secours pour faire face aux crises éventuelles. Cette organisation nécessite un partage équilibré des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Au niveau communal :

Dans sa commune, le maire est responsable de l'organisation des secours de première urgence. Pour cela, il peut mettre en œuvre un outil opérationnel, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Ce plan est obligatoire dans les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans un champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention.

Au niveau départemental:

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a réorganisé les plans de secours existants, selon le principe général que lorsque l'organisation des secours revêt une ampleur ou une nature particulière, elle fait l'objet, dans chaque département, d'un plan ORSEC (Organisation de la Réponse de SEcurité Civile).

Le plan ORSEC départemental, arrêté par le Préfet, détermine, compte tenu des risques existants dans le département, l'organisation générale des secours et recense l'ensemble des moyens publics et privés susceptibles d'être mis en œuvre. Il comprend des dispositions générales applicables en toute circonstance et des dispositions propres à certains risques particuliers.

Ainsi, lorsque les conséquences d'une catastrophe ou d'un sinistre dépassent les limites ou les capacités d'une commune, c'est le Préfet qui prend la direction des opérations de secours dans le cadre du dispositif ORSEC.

Cas des établissements scolaires :

Dans les établissements scolaires, le chef d'établissement est responsable de l'organisation des secours de première urgence. Chaque établissement scolaire doit être pourvu d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) destiné à permettre au chef d'établissement, en cas d'accident majeur, de mettre en sécurité les élèves et le personnel, et de se préparer à la mise en œuvre des directives des autorités, en attendant l'arrivée des secours.